

FICHE NAVETTE – MOUVEMENT INTER 2021

Date limite de contestation des barèmes provisoires le 25 janvier 2021 18h00 et jusqu'au 29 janvier 2021 18h00 uniquement pour ceux qui ont contesté avant le 25 janvier 2020

CODE DISC	date	NOM PRENOM	<u>MOTIF DE LA DEMANDE</u>	ANCIEN BAREME	NOUVEAU BAREME	REPONSE DE L'ADMINISTRATION	DATE Réponse	OBSERVATIONS